



MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

STAGES ÉTUDIANTS



STAGES D'ÉTUDES

AU SEIN DU MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères accueille chaque année en stage environ 650 étudiants du régime général :

- **un tiers à l'administration centrale** (à Paris ou à Nantes) au sein d'une des directions du ministère : politique, géographique, stratégique, juridique, de la mondialisation, etc.
- **deux tiers à l'étranger**, auprès d'une ambassade (chancellerie politique, service de presse, service de coopération et d'action culturelle, section consulaire), d'une représentation permanente française ou d'un consulat général.

▶ QUELLES CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ ?

Vous pouvez postuler si vous êtes à la fois :

- affilié/affiliée à l'un des régimes de la sécurité sociale française ;
- inscrit/inscrite dans un **établissement d'enseignement supérieur français** ayant conclu un partenariat avec le ministère, pour y suivre une formation dont le volume pédagogique d'enseignement effectué en présentiel est d'au minimum 200 heures par année d'enseignement, en vue de l'obtention d'un diplôme visé par l'État.

▶ QUELLE EST LA DURÉE D'UN STAGE ?

Le stage peut être effectué à temps partiel ou complet, mais pas en alternance.

Stage court : durée inférieure ou égale à 44 jours (2 mois maximum).

Stage long : durée supérieure à 44 jours (entre 2 et 6 mois maximum).

Dans un souci d'équité et d'ouverture des stages au plus grand nombre, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères n'autorise qu'un seul stage long par étudiant.

Il est toutefois possible de cumuler un stage court une année et un stage long une autre année universitaire.

▶ QUELLE INDEMNISATION ?

Pour un stage d'une durée supérieure à 2 mois, vous percevez une gratification horaire égale à 3,90 €, soit environ 600 € par mois pour un temps complet (selon le minimum légal en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2018).

Les frais de voyage, de visa et de séjour sont à votre charge.

▶ OÙ CONSULTER LES OFFRES DE STAGE ?

Les offres de stage sont publiées sur le portail de la Fonction publique - **Place de l'apprentissage et des stages (PASS)** accessible à l'adresse : fonction-publique.gouv.fr/pass

▶ COMMENT FAIRE ACTE DE CANDIDATURE ?

Vous prenez contact avec le service responsable des stages de votre établissement qui vous aidera à compléter le formulaire de candidature propre au ministère joint à chaque offre de stage.

Votre candidature doit comporter ce formulaire correctement rempli, ainsi qu'un CV et une lettre de motivation spécifique à l'offre de stage à laquelle vous postulez. Vous pouvez soumettre **jusqu'à 5 candidatures** de façon simultanée.

EN SAVOIR PLUS

Consultez le site du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

diplomatie.gouv.fr

Rubrique Emplois et concours > Stagiaires étudiants

